# DISCOVRS DE LA GVERRE ADDRESSE' A TOVS CHRESTIENS FAISANS PROFESSION DES armes. Par vn Gentil-homme François.

*Conuertissez-vous, & vous verrez la difference qu'il y a entre le iuste & le meschant, entre celuy qui sert à Dieu & celuy qui ne luy a point seruy.*
Malachie 3. 18:

A MONSIEVR DE Briquemault Cheuallier Seigneur de Briquemault, &c.

1615.

Auec permission.



# DISCOVRS DE LA GVERRE ADDRESSE' à tous les Chrestiens faisans profession des armes, par vn Gentilhomme François. 1615.

*Conuertissez-vous, & vous verrez la difference qu'il y a entre le Iuste et le meschant, entre celuy qui sert à Dieu, et celuy qui ne luy a point seruy.* Malachie 3. 18.

A Monsieur de Briquemault Cheualier, Seigneur de Briquemault.

MONSIEVR, *Estant du nombre de ceux qui ont eu l'honneur de seruir le Roy sous vostre charge en Piedmont, sous la conduite de Monsieur Desdiguieres, me ressouuenant du temps que*

*ie iouyssois de la douce priuauté dont il vous plaisoit m'honorer, estant auec vous comme en vne Escole de vertu. Ie vous diray, qu'outre les traicts de vos accorts & genereux desportemens à la guerre, i'ay principalement remarqué tant de zele, de singuliere pieté, & autres vertus, que i'ayme mieux dire à d'autres qu'à vous mesmes, auec vostre courage, que ie me suis persuadé que c'estoit à vous a qui ie deuois dédier ce petit Traicté. Estimant qu'il vous seroit d'autant plus aggreable, qu'il contient des preceptes que tous tant grands que petits, se doiuent ramenteuoir, pour se bien acquiter deuant Dieu & les hommes de ceste vacation des armes. Ie me doute bien qu'estans en vn siecle auquel il ne se faut estonner que du bien: que ce que ie dy apprestera peut estre a rire en partie a quelques profanes, specialement pource que ie condamne en passant, vn vice que ceux de nostre profession estiment estre vne vertu sans contredict. Mais qu'importe puis que ceste profane ambition est condamnee de Dieu: voire puis que ce grand Dieu des armees, estant assis en son siege Iudicial doit rendre a chacun selon ses œuures? Nous doit-il pas suffire que le monde soit tesmoin de leur*

*folie, & le ciel iuge du tort qu'ils ſe font a eux-meſmes? Or ce ſeroit vne choſe grandement déplorable, apres auoir conuerſé comme les autres, la raiſon s'eſtant donnee à nous, nous oſtaſt l'vſage d'elle-meſme: pour courir encore en meſme abandon de diſſolution auec les enfans du ſiecle.*

*Partant, Monſieur, oſtant toute charge & le peché qui nous enueloppe tant aiſément: Pourſuiuons la courſe qui nous eſt propoſee, à fin que quand la ſapience viendra iuſtifier ſes enfans, nous puiſſions eſtre trouuez de luy ſans reproche, pour experimenter l'effect de la miſericorde de noſtre Sauueur, lequel ie ſupplie vous conſeruer & maintenir en toute proſperité auec toute voſtre famille. Ie ſuis*

Monſieur,

Voſtre tres-affectionné Seruiteur,

E. D. B.



DISCOVRS
# DE LA GVERRE ADDRESSE' A TOVS CHRESTIENS FAISANS profession des armes. Par vn Gentilhomme François.

*Conuertissez-vous, & vous verrez la difference qu'il y a entre le iuste & le meschant entre celuy qui sert à Dieu, & celuy qui ne luy sert point.* Mal. 3. 18.

COMBIEN que le faict de la guerre ne soit point contraire à la foy, entant que c'est vne dépendance de la charge du Prince ou Magistrat, lequel la foy reconnoist pour la conseruation de la paix exterieure en la necessité de la vie presente. Si est-ce qu'il a quelque consideration particuliere d'vne si dangereuse consequence s'il n'est compris en la conscience qu'il appartient, qu'il se rend presque incōpatible auec la foy: non de sa nature

mais par le defaut quaſi inneuitable des inſtrumẽs qui ſont employez en vn tel fait. C'eſt pourquoy le Seigneur prend ce tiltre cõme à luy ſeul propre, de ſe nommer le Dieu des armees, & duquel Dauid recõnoiſt qu'il a appris le meſtier de la ſaincte, iuſte, & neceſſaire guerre en l'eſcole du Seigneur: diſãt que c'eſt
Pſal. 18. 35. & 144. luy qui duit ſes mains au cõbat, & ſes doigts à la bataille. Puis il l'inuoque à ce qu'il luy plaiſe prendre luy meſme les armes pour ſon ſeruiteur, comme conioignant le but de ſon ſon ſeruice auec l'addreſſe qu'il s'en promet, enquoy il ne s'eſt iamais trouué trompé.

Pour donc en remarquer quelques principaux points a quelque bonne fin, il me ſemble en premier lieu, que la vacation des armes n'eſtant point deffendue de Dieu, doit tenir tellement vn milieu entre les deux ex-
Iean. 3. 14. tremitez, ſçauoir eſt, ou de l'abhorrer, abſolument, ou d'en faire ſon principal but. Que pour ſe tenir au plus ſain party, on s'y peut apliquer auec vn reſentiment interieur nommement d'vn vray regret entant qu'il ne ſe peut euiter pour maintenir l'homme en quelque paix temporelle, il ne faille que l'hõme n'extermine l'homme par leſpee en iuſte guerre, comme en retranchant vn membre nuiſible à l'integrité du corps.

Ce point preſupoſé Generalement, reſte à conſiderer les ſuiuans deſquels l'examen, & diſcution doiuent auſſi eſtre commis au Prince, Chef de l'Eſtat, auec ſon vray & legitime Conſeil, en ſorte que nul en ſon degré ne ſe

permettre

permette d'aller en guerre les yeux bandez, comme n'ayant a rendre compte des fondements de la Iustice de la cause. Car il se doit presupposer raisonnablement, que la guerre qui ne se doit exercer qu'à l'extremité, est pour le droict public commis au Prince ou Magistrat souuerain, auquel tous ont deuoir de subiection, & seruice.

A ceste fin donc, ne reste a qui que ce soit, sinon de demander à Dieu, vne bonne conscience, pour se pouuoir tellement aquitter de sa vacation en son particulier, qu'il ne soit engagé d'aucune affection d'inhumanité, ny de pillage, d'ambition, ou autre dsbordement quelquonque attendu que c'est plus qu'assez de mal, de la peine qu'on faict sentir à ceux contre lesquels on porte ou desploye les armes, sans y adiouster vne mauuaise affection particuliere, qui seroit se faire la plus mauuaise guerre à soy mesmes. Car celuy qui desire la guerre, ou la procure pour assouuir sa conuoitise, doit considerer qu'il se faict instrument de la vengeance de Dieu: entant que la guerre est vn fleau de son ire, se rendant par ce moyen coulpable du sang deuant Dieu, dont il aduient diuers iugements sur les vns, & les autres, d'autant qu'on ne faict pas le plus souuent la guerre par vne necessité forcee pour maintenir vn bon droict, auquel cas elle ne peut estre condamnee: mais quasi tousiours par vne conuoitise de se preualoir ou agrandir, ou enrichir de la ruyne d'autruy, & que le but de la guerre, n'est pas le souhait de la paix en la crainte de Dieu, & Amour du

prochain selon Dieu.

Les fondemens recogneus selon que dessus reste a bastir l'execution en temps, & lieu, puis maintenir apres le plus fort, acomplir par bon ordre ce qui a esté entrepris auec bonne intention, d'autant que ces trois parties la, se doiuent rapporter l'vne à l'autre, à sçauoir de bien comprendre le fondement de son deuoir, de se bien dispo ser à l'aquit d'iceluy :& puis faire valoir par bons moyens l'euenement, & succez qu'il aura pleu a Dieu enuoyer.

Pour ce second point donc, n'entrant aux particuliaritez qui sont de la Police & reiglement militaire, sinon pour toutes en passant. Il est tres-requis qu'il y ait vne bonne correspondance tant des Chefs, auec ceux qui les suiuent, comme aussi des particuliers les vns auec les autres, par vne certaine vnion & proportion des superieurs aux inferieurs, en respect & agreement reciproque : & du pair à pair, par vn support & entretenement mutuel, comme de freres par ensemble : au lieu d'vne confusion ruineuse, dont il aduiét souuent que Dieu espand son ire sur la confusion.

Or ne peut-on se mettre en train de bien faire, que par la meditation de la volonté de Dieu, pour se fortifier en la vocation d'iceluy par l'inuocation de son nom, soit en gros auec le corps de l'armee : soit a part ou en son cœur, selon les occurrences, Mais non par vne precipitation de deffiance comme il auint à Saül 1. Lam. 15. le tout se rapportant a la

bonne conduite & conſcience des chefs, d'autant que Dieu ne retarde iamais ſon œuure, & qu'il n'y a a craindre de perdre l'occaſion de bien faire en s'y preparant par la rememoration de ſon nom.

Reſte la priere qu'on doit adreſſer au Dieu des armees: qui eſt l'vnique moyen pour le rendre propice, & pitoyable á ceſte neceſſité, comme il apert par l'exemple de Moyſe en la guerre d'Amalec. Exod. 17. Encore qu'il ſoit difficile d'en dreſſer certaine reigle, neantmoins on pourra aucunement ſe ſeruir (ce me ſemble) de la forme qui s'enſuit tant pour entrer au fait, que pour faire retraitte, ſoit en vn euenement ou en l'autre.

Premierement, qu'on ſe recognoiſſe pecheur enuers Dieu, & non capable en ſoy meſme d'exercer ſon iugement ſur les autres pecheurs. Qu'on luy demande pardon pour ceux qu'il luy plaiſt ordonner pour chaſtier les autres. Qu'il luy plaiſe de maintenir le bon droict du Roy, auquel il luy plaiſt que le deuoir de ſubiection ſoit rendu en la neceſſité de la guerre. Qu'il luy plaiſe donner tout'adreſſe, force, & bonne conduite a l'œuure de ſa iuſtice en la main de ſes pauures ſeruiteurs. Qu'il luy plaiſe ranger pluſtoſt par frayeur les aduerſaires a leur deuoir, que non pas par effuſion de ſang s'il eſt poſſible, afin qu'il n'ait occaſion de le redemander de la main de ceux qui ne cherchent qu'à le reſpandre a leur eſcient: mais pour le deuoir de leur vocation.

Que ceux qui viuront & mourront en tel acte, & en telle conſcience, s'attendent a la

misericorde de Dieu sur leurs corps & sur leurs Ames, comme desirans, & procurans le bien mesme de leurs ennemis temporels par la necessité de la guerre.

En cas de succez, qu'on se propose de crier mercy a Dieu, pour ne s'estre comporté en son deuoir enuers luy, n'auoir tenu de cœur ny d'effect, la mesure telle qu'on eust deu: qu'on ne se plaise, ny en soy mesmes, ny en l'euenement, mais en l'assistance de Dieu, selon qu'il luy aura pleu faire sentir sa iustice. Qu'on profite au chastiment d'autruy au lieu de l'atirer sur soy mesmes, comme il aduint a ceux de Galaad. Iug. 20. Qu'on ne face estat de la prosperité tẽporelle quelle qu'elle puisse aparoir: mais qu'on se ramentoiue tousiours le grand dernier & iour, auquel les vns sont desia adiournez, attendans que tous y comparoissent pour y estre faicte la reueuë de l'armee des fidelles humiliez, & nettoyer de tout'affection de cruauté ou oppression de leurs freres, d'auec les meurtriers, & sanguinaires adonnez a iniquité Apoc. 22.

Et en cas de desconuenance qu'on recognoisse la iustice paternelle de Dieu sur soy franchement, nommement les Chefs selon les occasions qu'on en pourra remarquer plus expressemẽt. Qu'on luy en demande pardon auec la grace de s'en amender, pour n'inuiter plus griefuement son courroux: selon qu'il aduient quelquefois qu'il retire sa faueur & punit toute vne arme pour la faute d'vn qui aura prouoqué sa vengeance, tesmoin celle de Iosué pour la faute d'Athan en l'interdit:

Voyez aussi 2. Sam.

Iosué 7. Qu'on le supplie de soutenir le cœur de ses pauures seruiteurs en l'asseurance du bras de sa promesse enuers ceux qui s'humilient de tout leur cœur deuant luy, au lieu que l'occasion du bras de la chair destourne bien souuent l'effect de son assistance : comme il en prit a Aba l'vn des Roys de Iuda. 2. Chron. 16 Qu'on recherche tant que faire ce pourra, tout ce qui peut auoir offencé Dieu, a l'exemple de Iosué afin de procurer le restablissement en bien par toutes voyes de conscience enuers Dieu, & les hommes.

24.17. touchant la faute de Dauid.

Iosué 7

Que les chefs preuoyent aussi a retrancher tous desbordements, nomment en blasphemes, en pillages qui ne sont du pur droict de la guerre, en violements, ny autres actes impudiques enuers Femmes, & filles. Afin d'auoir bonne issuë, suiuant ce qui est dict par Moyse, le Seigneur ton Dieu, chemine au milieu de ton camp pour te deliurer, & te donner tes ennemis deuant toy que ton camp donc soit Sainct, afin qu'il ne voye en toy chose vilaine & qu'il ne se destourne de toy.

Deut. 23.

Que l'effort d'vn combat estant aucunement passé & rabatu, on essaye a se maintenir en toute discipline de vertu: tenir iustice, droicture & equité entre les siens, a l'estranger, a l'ennemy mesmes, en toute loyauté, & franchise, pour aquerir & conseruer reputation d'integrité & valeur, qui n'est iamais perduë: mais rend le party tant plus ferme & recommandable, pres & loing, en lieu que par le contraire, on perd & aneantit le faict de quelque auantage obtenu, quand la licence

&relaſche de l'ordre & deuoir ſe fourré entre les perſonnes qui font le train de la guerre : ne trouuans en fin pire ennemy qu'eux meſmes contr'eux meſmes. Comme la nation Françoiſe s'eſt ainſi fleſtrie de longue main, tant au voyage d'Italie, treſ-malencontreux en leur yſſue du tẽps de nos peres: qu'aux cõbats particuliers de ce faux maſque d'honneur, dont il ſemble qu'ils ſoient enſorcelez pour ſe deſtruire l'vn l'autre, ne pouuants conſiderer qu'il n'y peut auoir d'honneur la ou Dieu eſt deſ-honoré.

Or ie ne croy pas que le Ciel, & la Terre ne paſſent pluſtoſt, que le Seigneur ne ſe vẽge de tant de ſang ainſi reſpandu, & que ceux qui ſont cauſe de telles enormitez & les maintiennent, n'experimentent vn iour l'horrible vengeance du tout puiſſant. Car ſi pour monſtrer combien luy eſt abominable le ſang de l'homme reſpandu de ceſte façon, il dit en la loy qu'il le requerra meſmes des beſtes : Qui doubte puis que pour l'amour des hommes qu'il a crees a ſon image, il faict punir les beſtes brutes, leſquelles prennent leur paſture d'iceux, il n'aye la vengeance toute preſte pour ceux leſquels contre le ſens de nature, par vne fureur plus que brutale, arrachent la vie de leurs ſemblables.

Mais c'eſt merueilles que la plus part ſont quaſi hebetez en cet endroict, voire vn monſtre incroyable qu'vne ſi grande multitude ſoit ſaiſie de ceſte fureur Diabolique que Dieu ( qui reçoit obeiſſance de tout ce qu'il a creé) trouue vne telle reſiſtance au cœur de l'hom-

me qui eſt conſommé a la rencontre d'vn vermiſſeau, ce que ie dis en paſſant par forme de digreſſion, pour la commiſeration que i'ay de tant de perſonnes de remarque qui ſe perdent hors le ſeruice du Roy.

Particulierement auſſi ſemble importer grandement a bien eſtoffer ce meſnage & baſtiement ſi dangereux de la guerre, que nul n'entreprẽne a la legere ceſte vacation, s'il ne ſent en luy meſme eſtre muny de force & de courage pour s'en bien aquiter: car il n'y a doute que ceux qui ſe portent laſchemẽt en telles entrepriſes, ne ſoient dignes de punition, teſmoing les laſches Iſraelites qui furent mis à mort par les Amalecites, veu qu'eſtãt de nulle Nomb. valeur, ils ſont le plus ſouuent cauſe de la rui- 14. ne des autres, & des mauuais ſuccez, comme il en prit à ceux que Moyſe enuoya pour recognoiſtre le pays de Canaam, dix deſquels fi- Deut.1. rent perdre courage a tous les autres, leſquels & 14. n'oſerẽt ataquer ceux que Dieu leur promettoit de vaincre, dont ils furent punis de leur laſcheté.

La couardiſe donc merite d'eſtre punie par honte & ignominie, voire meſme de mort, ſelon les loix anciennes de Grece & de Rome quant elle eſt grandemẽt preiudiciable. C'eſt Deut. pourquoy auſſi Moyſe, Ioſué, Dauid, & plu- 20. ſieurs autres conducteurs d'armees, ont touſ- Iug 7. iours renoncé ceux qui eſtoient de peu de 2. Mac. courage, & exorté les autres a ſe porter vail- 3.36. lamment aux combats. A quoy ſe doiuent auiourd'huy exactemẽt conformer les Chefs: pour bien prendre garde a exalter les gens de

merite(d'autant que plusieurs les suiuent plus pour le butin que pour l'honneur ) comme cela est tres-estroitement obserué parmy les Espagnols, tres-loüables en cela, outre leur belle police militaire. Qu'on tienne aussi vn loüable milieu entre la chicheté aprochant de rapine,& la profusion qui attire puis apres le pillage, & l'impunité : estant neantmoins conuenable de bien mesnager ce qui se peut recueillir du iuste conquest de la guerre, tant que faire se peut, les signalez seruices de certains bons hommes pour les garder de se venger sur ceux qui n'en peuuent-mais, qu'aussi pour soulager les pauures paisans, pauures femmes vefues, & enfans Orphelins, qui ne peuuent estre du tout espargnez de l'Orage de la guerre. Afin de maintenir & attirer de cœur, & d'effect, tout occasion & moyen d'esperer la benediction de Dieu quand il sera temps.

Et ce pendant au reste, se maintenir en la reputation d'hommes de vertu entre les hommes, qui est le principal salaire d'vn tel deuoir que rend ordinairement la iuste guerre:& administrer au moins mal par les instruments qu'il a pleu a Dieu employer en ceste infirmité & deprauation de nature humaine, que nos pechez apres ceux de nos peres, ont attiré & attirent encore par trop sur nous.

FIN.